



CLUB INTERCOMMUNAL DE PLONGEE SOUS-MARINE

MJ SUB

Club affilié F.F.E.S.S.M. n° 07950337

Agrément Jeunesse et Sports : 95-81-S-17

Siège social : Piscine des Bussys - 98 rue des Bussys - 95600 EAUBONNE

Président : Jean-Paul CHATENET Tél. 06 78 98 45 06

Internet : <http://www.mjsub.fr>

e-mail: mjsub.plongee@free.fr

IMPORTANT

ASSURANCE COMPLEMENTAIRE

L'assurance incluse dans le prix de votre licence F.F.E.S.S.M. est une assurance responsabilité civile (R.C.) ; c'est à dire qu'elle couvre les dommages causés aux tiers (et réciproquement les dommages qui peuvent vous être causés par autrui).

Par contre, l'assurance R.C. ne couvre pas les accidents dont vous pouvez être victime par votre propre faute.

Le but de l'assurance complémentaire individuelle est de couvrir ce risque.

Nous vous recommandons fortement de la souscrire, de plus, cette assurance inclut une garantie d'assistance (rapatriement et frais médicaux) « Société Française d'Assistance ».

Il existe six catégories d'assurance complémentaire plongée (+ 1 nage).

Les différences sont fonction des capitaux assurés (*voir contrat LAFONT AXA*) .

**TARIFS ANNUELS : Loisir 1 : 20,00 € Loisir 2 : 25,00 € Loisir 3 : 42,00 € Piscine : 11,00 €
Loisir 1 TOP: 39,00 € Loisir 2 TOP : 50,00 € Loisir 3 TOP : 83,00 €**

Vous pouvez obtenir tout renseignement complémentaire en contactant directement notre assureur :

Cabinet LAFONT AXA Assurances
52, Bd Clemenceau
66000 PERPIGNAN

<http://www.cabinet-lafont.com>

RECOMMANDATIONS COMPLEMENTAIRES : Nous vous conseillons d'informer votre assureur de la pratique de la plongée sous-marine en scaphandre.

En effet, cette activité est classée sport à risque et le contrat souscrit pourrait ne pas vous couvrir.

Si vous plongez à l'étranger, nous vous invitons à vérifier auprès de votre agence de voyage que les frais de caisson, de recherche et de frais médicaux prévus au contrat du cabinet LAFONT (voir au verso) sont suffisants pour vous couvrir en cas d'accident.

Dans la négative, demander à votre agence de voyage un contrat spécifique.

Après avoir lu ces informations, nous vous demandons de nous faire part de votre choix, et de dater et signer le document joint.



CLUB INTERCOMMUNAL DE PLONGEE SOUS-MARINE

MJ SUB

Club affilié **F.F.E.S.S.M.** n° 07950337

Agrément Jeunesse et Sports : 95-81-S-17

Siège social : Piscine des Bussys - 98 rue des Bussys - 95600 EAUBONNE

Président : Jean-Paul CHATENET Tél. 06 78 98 45 06

Internet : <http://www.mjsub.fr>

e-mail: mjsub.plongee@free.fr

ASSURANCE INDIVIDUELLE ACCIDENT

Je soussigné Mlle Mme Mr :

Né le:

Titulaire de la licence **FFESSM** N°: (rempli par le club)

Certifie avoir pris connaissance des possibilités d'assurance complémentaire individuelle accident offert par la fédération **FFESSM** et la compagnie **AXA Assurance** avec les garanties d'assistance.

En conséquence (*),

- j'accepte l'assurance individuelle proposée par défaut par le club **MJSUB**, catégorie "Loisir 1"
- je désire contracter l'assurance individuelle proposée, catégorie "Loisir 2"
- je désire contracter l'assurance individuelle proposée, catégorie "Loisir 3"
- je désire contracter l'assurance individuelle proposée, catégorie "Piscine" (*nage seule*)
- je désire contracter l'assurance individuelle proposée, catégorie "Loisir 1 Top"
- je désire contracter l'assurance individuelle proposée, catégorie "Loisir 2 Top"
- je désire contracter l'assurance individuelle proposée, catégorie "Loisir 3 Top"
- Je refuse l'offre d'assurance individuelle proposée par la **FFESSM**, et je dégage le club **MJSUB** et ses dirigeants de toute responsabilité dans ce domaine.

Fait le: à:

Signature:

(*) cocher la case du choix retenu